

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 27 juin 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 20 juin 2013

Publié le 28 juin 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

|                           |                                   |                              |
|---------------------------|-----------------------------------|------------------------------|
| M. François REBSAMEN      | Mme Anne DILLENSEGER              | M. Michel ROTGER             |
| M. Pierre PRIBETICH       | M. Mohamed BEKHTAOUI              | M. François NOWOTNY          |
| Mme Colette POPARD        | Mme Elizabeth REVEL               | Mme Christine MASSU          |
| M. Rémi DETANG            | M. Georges MAGLICA                | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET  |
| M. Jean-Patrick MASSON    | Mme Françoise TENENBAUM           | M. Claude PICARD             |
| M. José ALMEIDA           | Mme Christine DURNERIN            | M. Pierre PETITJEAN          |
| M. Jean-François DODET    | Mme Nelly METGE                   | Mme Claude DARCIAUX          |
| M. François DESEILLE      | Mme Elisabeth BIOT                | M. Nicolas BOURNY            |
| M. Michel JULIEN          | Mme Christine MARTIN              | M. Jean-Philippe SCHMITT     |
| Mme Marie-Françoise PETEL | Mme Nathalie KOENDERS             | M. Philippe GUYARD           |
| M. Gérard DUPIRE          | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE   |
| Mme Catherine HERVIEU     | M. Alain MARCHAND                 | M. Patrick BAUDEMONT         |
| M. François-André ALLAERT | M. Mohammed IZIMER                | Mme Geneviève BILLAUT        |
| M. Jean-Paul HESSE        | Mme Hélène ROY                    | M. Murat BAYAM               |
| Mme Badiaâ MASLOUHI       | Mme Lê-Chinh AVENA                | M. Michel BACHELARD          |
| M. Yves BERTELOOT         | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD     | M. Philippe BELLEVILLE       |
| M. Patrick MOREAU         | Mme Joëlle LEMOUZY                | M. Norbert CHEVIGNY          |
| M. Dominique GRIMPRET     | M. Jean-Yves PIAN                 | M. Gilles TRAHARD            |
| M. Didier MARTIN          | Mme Stéphanie MODDE               | Mme Noëlle CABBILLARD        |
| M. André GERVAIS          | M. Philippe CARBONNEL             | M. Jean DUBUET               |
| M. Alain MILLOT           | M. Alain LINGER                   | M. Patrick ORSOLA            |
| M. Benoît BORDAT          | M. Louis LAURENT                  | Mme Michèle CHALLAUX         |
| M. Joël MEKHANTAR         | M. Roland PONSAA                  | Mme Françoise VANNIER-PETIT. |

### Membres absents :

|                     |  |
|---------------------|--|
| M. Gilbert MENUT    | M. Jean ESMONIN pouvoir à M. François REBSAMEN           |
| M. Patrick CHAPUIS  | M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH  |
| Mme Louise BORSATO  | M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD |
| M. Gaston FOUCHERES | M. Jean-Claude DOUHAIT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET   |
| M. Rémi DELATTE     | M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN     |
|                     | M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mme Stéphanie MODDE       |
|                     | M. Franck MELOTTE pouvoir à M. José ALMEIDA              |
|                     | M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET  |
|                     | M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE    |
|                     | M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Alain LINGER          |
|                     | Mme Françoise EHRE pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.      |

---

**OBJET : DEPLACEMENTS****Poursuite des mesures en faveur de l'amélioration de l'efficacité du réseau de transport collectif de l'agglomération dijonnaise - Autorisation au Président à solliciter toutes subventions**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Code des Transports

Vu la délibération du 27 septembre 2012 approuvant le Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération dijonnaise,

Après la mise en exploitation des deux lignes de tramway, la réorganisation du réseau Divia et la mise en service d'un système billettique en 2012, le Grand Dijon poursuit actuellement la modernisation de son réseau en renouvelant le matériel roulant affecté aux lignes principales de bus. Cent deux véhicules hybrides de nouvelle génération seront opérationnels d'ici fin juillet 2013, améliorant considérablement le confort, l'accessibilité, et l'efficacité énergétique de la grande majorité des kilomètres effectués sur le réseau Divia.

Le Grand Dijon, comme le préconise le Plan de Déplacements Urbains, compte poursuivre au-delà de 2013, l'amélioration de la qualité de son réseau de transport collectif et souhaite mettre en **BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) ses lignes de bus structurantes**.

L'objectif est multiple :

- poursuivre le report modal de la voiture particulière vers les autres modes de déplacements moins polluants, et promouvoir ainsi une mobilité durable sur le territoire dijonnais ;
- combiner lignes de transport collectif efficaces, aménagements complémentaires dédiés aux modes actifs, et interface avec d'autres modes pour un « système » transport intégré ;
- promouvoir l'accès à la mobilité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment ceux non desservis par les deux lignes de tramway ;
- rester compétitif et performant pour l'utilisateur comme pour la collectivité, en maîtrisant et optimisant les coûts de gestion du réseau Divia ;
- conserver une approche des déplacements intégrée aux grands enjeux urbains de l'agglomération dijonnaise ;
- accompagner et soutenir le développement économique de l'agglomération dijonnaise en favorisant l'accès à l'emploi, notamment dans les zones d'activités.

A ce titre, le Grand Dijon souhaite engager des mesures en faveur de l'amélioration de la vitesse commerciale du réseau et de son efficacité globale, en ciblant prioritairement les lignes structurantes du réseau Divia que sont les 5 LIANES et la ligne COROL.

L'objectif recherché est la réduction de 15 à 17% des temps de parcours des lignes et des unités d'œuvre associées

**Liane 3 : Fontaine d'Ouche <> Gare SNCF <> République <> Parc des Sports <> Grésilles <> Epirey Cap Nord**

Fréquentée par 11 600 voyageurs/jour, cette Liane dessert les quartiers prioritaires de la politique de la ville que sont la Fontaine d'Ouche et les Grésilles.

Elle permet notamment un accès rapide à la zone d'activité Cap Nord et au centre commercial d'Epirey.

L'amélioration du lien avec les pôles d'échanges principaux du réseau (Gare SNCF, Darcy...) est primordiale pour répondre aux enjeux du PDU.

**Liane 4 : Grand Sud <> Chenôve <> les Bourroches <> Darcy <> Montchapet <> Fontaine-lès-Dijon <> Nation.**

Fréquentée par 9 500 voyageurs/jour, cette Liane complète la desserte du quartier prioritaire de la politique de la ville du Mail à Chenôve.

La zone commerciale et d'activités Grand Sud est aussi concernée par cette desserte et notamment son rabattement sur T2.

**Liane 5 : Talant <> Montchapet <> Darcy <> Wilson <> Université.**

Fréquentée par plus de 16 300 voyageurs/jour, cette Liane dessert le quartier prioritaire de la politique de la ville du Belvédère à Talant. C'est la ligne la plus fréquentée du réseau après T1 et T2.

Elle permet un accès, qui se doit d'être plus efficace, à Darcy et Wilson ainsi qu'au pôle universitaire dijonnais.

**Liane 6 : Longvic <> Allées du Parc <> Wilson <> République <> Maladière <> Stalingrad <> Toison d'Or**

Fréquentée par plus de 8 200 voyageurs/jour, cette Liane dessert le quartier prioritaire de la politique de la ville du Bief du Moulin à Longvic, ainsi que les quartiers sensibles de Guynemer à Longvic et de Stalingrad (Cité du Soleil) à Dijon.

Elle permet un accès, qui se doit d'être plus efficace, aux pôles d'échange des places Wilson, 30 Octobre et République.

**Liane 7: Chevigny <> Quetigny Grand Marché <> Quetigny Europe**

Fréquentée par près de 4 000 voyageurs/jour, cette Liane permet de relier la 3<sup>ème</sup> ville de l'agglomération (Chevigny-Saint-Sauveur) au pôle administratif et commercial qu'est Quetigny. Elle traverse et dessert finement le quartier prioritaire de la politique de la ville du centre de Quetigny.

La connexion de cette Liane au reste du réseau Divia (via Quetigny Grand Marché) est indispensable et doit être optimisée, d'autant qu'elle dessert un établissement scolaire majeur de l'agglomération dijonnaise : le Lycée Boivin à Chevigny-Saint Sauveur.

**Corol : Fontaine d'Ouche <> Castel <> Université <> Grésilles <> Junot <> Marmuzot.**

Fréquentée par plus de 6 700 voyageurs/jour, Corol permet de compléter le maillage du réseau Divia. En effet, son itinéraire circulaire relie à la fois les grands quartiers denses (la Fontaine d'Ouche et les Grésilles), et les faubourgs (Bourroches, Daubenton, Mansart, Maladière, Montchapet) aux grands équipements dijonnais sans traverser le centre ville de Dijon.

A noter que des grands lycées dijonnais sont desservis par cette ligne : Le Castel, Saint Joseph, Eiffel, Monchapet, et le Groupe Colysée (St Bénigne, St François, Notre Dame...), ainsi que l'IUFM, le CHU et le Campus universitaire.

Il sera proposé d'accroître son efficacité pour en faire une ligne structurante du réseau Divia.

Globalement, l'objectif du projet dans son ensemble est de renforcer le maillage du réseau de transport en assurant l'efficacité de ses lignes et en améliorant significativement l'interconnexion entre elles. Les vitesses commerciales de ses lignes seront augmentées grâce à la priorisation des bus sur le trafic routier :

- Priorité systématique aux carrefours (sauf ceux communs au tram)
- Mise en site propre sur les tronçons sur lesquels les conditions de circulation sont les plus contraignantes.
- Identification et aménagement des pôles d'échanges permettant de rendre plus efficaces les correspondances entre les lignes ou les modes (train, tramway, autocars interurbains, bus de périphérie, piétons, cyclistes, auto-partage...).

Il sera recherché la complémentarité avec les modes actifs, permettant d'accroître la zone d'attractivité des points d'arrêts (P+R vélos, perméabilités piétonnes...).

Ces aménagements dans leur totalité sont estimés à 50 M€, hors matériel roulant.

- ▶ 10 M€ sont prévus pour le système de priorité aux carrefours. La totalité des carrefours à feux seront équipés, sauf ceux commun au tram.
- ▶ 20 M€ pour les aménagements fonctionnels et urbains notamment sur les grands axes empruntés par la Corol et en partie la Liane 4. A ce titre, les axes et tronçons les plus routiers seront requalifiés permettant une mise en site propre des bus, et laissant la place aux modes actifs complémentaires (vélos et piétons). Le « bouclage » de Corol est préconisé pour assurer une meilleure lisibilité de l'offre.
- ▶ 20 M€ pour les aménagements des pôles d'échanges et boulevards du sud du centre ville de Dijon. En effet, l'accès sud de la Gare sera traité (L3), ainsi que les portes sud et est du centre ville que sont Monge, place Wilson et place du 30 Octobre (L4, L5 et L6).

Compte tenu de leur confort et de leur efficacité, il est prévu d'exploiter ces lignes avec les bus hybrides actuellement en cours de déploiement. Ils seront éventuellement complétés par des bus hybrides plus performants énergétiquement nécessitant des recharges rapides en ligne, ou plus longues aux terminus. Cette technologie exigera des infrastructures particulières estimées à 10 M€.

Pour la finalisation de ces projets, des financements seront sollicités auprès de l'Union Européenne, de l'Etat et des collectivités territoriales.

La réalisation de l'intégralité du projet dépendra du niveau de participation des différents partenaires.

**LE CONSEIL**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE**

- **d'autoriser** la poursuite des études de mise en BHNS des lignes structurantes du réseau Divia et de rechercher toutes solutions permettant l'amélioration de la vitesse commerciale de ces axes,
- **d'autoriser** le Président à prendre et à signer tous actes utiles relatifs aux dossiers de demandes de subvention (Etat, Union Européenne et collectivités territoriales).